

Date de mise à jour : 8 septembre 2020

### Préambule

*Ce protocole interne applique les recommandations propres au secteur culturel et/ou aux bibliothèques publiques selon les circulaires éditées par les autorités compétentes et valides à la date de la mise à jour de ce document. Ce protocole est dit « interne » : les règles édictées ci-dessous sont donc propres à notre bibliothèque, et rédigées en regard de nos spécificités locales.*

### Hygiène et consignes sanitaires

- La distanciation sociale est d'application (1,50 m en tout temps, 1 m durant les animations assises) dans nos locaux ainsi qu'aux abords des bâtiments
- Le port du masque est obligatoire pour les plus de 12 ans dès l'entrée dans nos locaux
- La désinfection des mains est obligatoire dès l'entrée dans nos locaux
- L'aération des salles d'animation est prévue avant l'arrivée des participants, après départ de ceux-ci et entre les groupes s'ils se succèdent (minimum 15 minutes d'aération à chaque fois).
- La désinfection des surfaces utilisées est prévue avant l'arrivée des participants, après le départ de ceux-ci et entre les groupes s'ils se succèdent
- La désinfection du matériel utilisé est prévue avant l'arrivée des participants, après départ de ceux-ci et entre les groupes s'ils se succèdent
- Durant toute l'animation, du matériel de désinfection restera disponible

### Gestion des participants

- Le nombre de participants est limité en fonction du volume des espaces utilisés pour la tenue de l'animation
- Les animations ne sont accessibles que sur inscription préalable
- Les coordonnées des participants seront collectées afin que la procédure de tracing requise par les autorités compétentes puisse être appliquée
- L'accueil des participants s'effectue dans la mesure du possible à l'extérieur des bâtiments : lors d'arrivées simultanées, les participants sont invités à respecter la distanciation sociale si une file d'attente se forme (marquage au sol prévu sur le trottoir)
- Tout participant présentant des symptômes liés au COVID-19 (toux, rhume, difficultés respiratoires, fièvre, ...) dans les 5 jours précédant la date de l'animation doit obligatoirement le signaler auprès de la bibliothèque, et sa participation sera refusée

### Procédure d'urgence

- En cas de suspicion de contamination COVID-19 chez l'encadrant et/ou le participant se déclarant durant l'animation, celui-ci sera directement écarté et renvoyé chez lui avec la consigne de prévenir son médecin et le centre de tracing de sa participation à l'animation
- Les locaux, surfaces et le matériel visés par l'infection seront placés en quarantaine ou nettoyés

### Annulations et remboursements

- L'animation est susceptible d'être annulée en raison de l'évolution de la crise sanitaire et des recommandations des autorités : chaque participant sera prévu individuellement de l'annulation le cas échéant
- Dans le cas d'une annulation de l'animation par la bibliothèque, tout paiement anticipé reçu du participant lui sera remboursé

### Communication

- Le présent protocole est communiqué aux participants en amont de l'animation, par différents canaux qui seront utilisés en fonction des publics visés (voie orale, affichage, courrier, site web, ...)